

## DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS APPLIQUES A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

\*\*\*\*\*

Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens,

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique, relatif aux attributions du Directeur des Établissements Publics de Santé,

Vu les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers pour l'année scolaire 2022/2023,

### DECIDE

Les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont fixés pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit:

Droits de sélection IFSI 2023 : 115 €

Droits d'inscription: 170 € à titre indicatif pour 2022 (*modification selon arrêté de juillet 2023*)

Cotisation CRPD: 10 € / 200 copies

**Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2023/2026 : 7000,00 €/an** (*soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet*)

**Frais pédagogiques annuels des étudiants en apprentissage CFA 7000,00 €/an, cf convention, au prorata du nombre de mois.**

#### Rappel

Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2022/2025 : 6 903 €/an (*soit 2761,20 € en décembre pour 560 h et 4 141,80 € pour 840 h en juillet*)

Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés promotion 2021/2024 : 6903.00 €/an 2020/2023: 6 800 €/an.

Prise en charge Transition pro: facturation sur le volume horaire théorique réalisé de septembre à décembre et de janvier à juillet.

**Frais pédagogiques pour validation directe du DEI par le jury en réf. à l'article 9 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié par arrêté du 13/12/2018 : 3 131 € pour 635h.**

**Formation pour autorisation exercice IDE sur prescription DREETS, facturation au prorata du temps de formation à réaliser, sur la base du tarif annuel facturé aux étudiants salariés 7000,00 € pour 1 400 h.**

Bordeaux, le 20 avril 2023

Le Directeur



T. BIAIS